



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Reception contrôlée de l'acte

Publié le

Préfecture du Loiret

ID : 045-214500498-20231012-D2023101208-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2023101208

Date de la
convocation
06.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
06.10.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUÉL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à François DAUBIN, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Yann GOLLION à Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT à Jean-Claude TONDU, Christian AMEUR à Dominique BAUDOIN.

Absente excusée : Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération
2023101208

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif année 2022

Pour 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement non collectif de l'année 2022 adopté par le conseil communautaire le 25.09.2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Le Maire,
Florence BONDUÉL.



Le Secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,
Adjointe au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>